

RÈGLEMENT 1287



décrétant un emprunt de 1 900 000\$ pour la réalisation de travaux de réfection des infrastructures et du pavage dans le secteur du chemin du Paysan et de la rue Morin, en y incluant tous les honoraires professionnels de surveillance, les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 900 000 \$

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue publiquement le 20 janvier 2020 à 19 h, dans la salle du conseil municipal située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, lieu ordinaire des séances à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Lafond	Conseiller du district 1
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Robert Bélisle	Conseiller du district 3
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5
Madame Céline Doré	Conseillère du district 6

sous la présidence de madame la mairesse Nadine Brière.

ATTENDU le règlement 1217 décrétant un emprunt pour la conception de plans et devis pour la réfection des conduites d'égout sanitaire dans le secteur du chemin du Paysan et de la rue Morin ;

ATTENDU QUE des travaux doivent être réalisés par gainage ou par remplacement de certaines conduites d'égout et d'un tronçon de la conduite d'aqueduc ;

ATTENDU QUE la ville ne détient pas les fonds nécessaires pour réaliser ces travaux ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'emprunter pour payer l'ensemble des coûts des travaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2019 par monsieur le conseiller Roch Bédard ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté avec l'avis de motion ;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais impartis par la Loi ;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 Emprunt

Le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 900 000\$ pour la réalisation de travaux de réfection des infrastructures (aqueduc, égout sanitaire et éléments de drainage), de plusieurs éléments de voirie (fossé et drainage, lignage) en plus du pavage de certains tronçons de rues du secteur du chemin du Paysan et de la rue Morin, en y incluant les honoraires professionnels pour la surveillance, l'enregistrement de servitude, le contrôle de qualité, les autres frais inhérents, imprévus et taxes.

L'estimation détaillée des coûts sont préparées par madame Brigitte Forget, trésorière et datée du 2 décembre 2019 (Annexe A) et par monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur de la firme Équipe Laurence Inc., datée du 26 novembre 2019 (Annexe B), lesquelles sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 2 Dépense

Le conseil est autorisé à dépenser une somme ne devant pas excéder un montant de 1 900 000\$ pour les fins du présent règlement.

Article 3 Terme de l'emprunt

L'emprunt soit remboursé sur une période de 20 ans.

Article 4 Bassin de taxation – réseau d’aqueduc

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **9,82%** de l’emprunt décrété par le présent règlement visant la réfection de la conduite d’aqueduc, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l’emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par le système d’aqueduc municipal, lesquels sont identifiés en gris sur le plan joint à l’annexe C et daté du 3 décembre 2019, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d’après leur valeur, telle qu’elle apparaît au rôle d’évaluation en vigueur chaque année.

Article 5 Bassin de taxation – Réseau d’égout sanitaire

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **44,84%** de l’emprunt décrété par le présent règlement visant la réfection de la conduite d’égout sanitaire, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l’emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par les systèmes municipaux d’égout sanitaire et pluvial du secteur de l’usine de traitement des eaux usées de Mont-Rolland, lesquels sont identifiés en brun sur le plan joint à l’annexe D et daté du 3 décembre 2019, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d’après leur valeur, telle qu’elle apparaît au rôle d’évaluation en vigueur chaque année.

Article 6 Bassin de taxation – réfection de rue et pavage

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de **45,34%** de l’emprunt pour la portion visant la réfection complète de la chaussée, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l’emprunt sur l’ensemble des immeubles imposables sur le territoire, une taxe spéciale à un taux suffisant d’après leur valeur telle qu’elle apparaît au rôle d’évaluation en vigueur chaque année.

Article 7 Affectation

S’il advient que le montant d’une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement pour laquelle l’affectation s’avérerait insuffisante.

Article 8 Appropriation de contribution ou subvention

Le conseil affecte à la réduction de l’emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou toute subvention qui pourrait être versée pour le paiement d’une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d’une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l’emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 9 Disposition finale

Que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion	16 décembre 2019
Adoption	20 janvier 2020
Approbation des personnes habiles à voter	6 février 2020
Approbation des personnes habiles à voter	17 mars 2020
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l’Habitation	30 mars 2020
Entrée en vigueur	1 ^{er} avril 2020

Signé à Sainte-Adèle, ce 4^e jour du mois de mai de l’an 2020.

(s) Nadine Brière

(s) Audrey Sénécal

Nadine Brière
Mairesse

Me Audrey Sénécal
Greffière par intérim

CERTIFICAT D'APPROBATION

RÈGLEMENT 1287

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) :

« Règlement 1287 décrétant un emprunt de 1 900 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection des infrastructures et du pavage dans le secteur du chemin du paysan et de la rue Morin, en y incluant tous les honoraires professionnels de surveillance, les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 900 000\$ »

Par le conseil	20 janvier 2020
Par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation	30 mars 2020

(s) Nadine Brière

Nadine Brière
Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal
Greffière par intérim

"ANNEXE A"
VILLE DE SAINTE-ADÈLE

Travaux de réfection des infrastructures du secteur du chemin du Paysan et de la rue Morin

RÈGLEMENT 1287

Coût des travaux

Coût des travaux (Annexe B) 1 536 915 \$

Frais incidents

Honoraires de surveillance	46 500 \$	
Honoraires contrôle de la qualité	45 000 \$	
Servitudes	35 000 \$	
Avis divers et permis	2 000 \$	
Taxes	86 502 \$	
Imprévus (autres que ceux inclus dans le coût des travaux)	68 083 \$	
Frais de financement	80 000 \$	363 085 \$

Coût total du projet

1 900 000 \$

Financement

Emprunt 20 ans

1 900 000 \$


Brigitte Forget
Trésorière
le 2 décembre 2019

DATE : Le 26 novembre 2019
 PROJET : Rue Morin et secteur Paysan
 CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
 DOSSIER : 51.00.41



RÉSUMÉ

ART	DESCRIPTION DU TRAVAIL	RUE DES PÂQUERETTES (250 m.lin.)	RUE DES PAYSANS (100 m.lin.)	(ARRIÈRE-LOT) (150 m.lin.)	RUE MORIN (460 m.lin.)	TOTAL (960 m.lin.)
COÛTS DES TRAVAUX						
1.0	ORGANISATION DE CHANTIER	10 000,00 \$	10 500,00 \$	5 500,00 \$	41 300,00 \$	67 300 \$
2.0	DÉMOLITION	5 850 \$	4 050 \$	270 \$	15 300 \$	25 470 \$
3.0	RÉSEAU D'EAU POTABLE	- \$	- \$	- \$	108 010 \$	108 010 \$
4.0	ÉGOUT SANITAIRE	99 900 \$	43 000 \$	79 800 \$	270 300 \$	493 000 \$
5.0	ÉLÉMENTS DE DRAINAGE	22 880 \$	8 360 \$	7 200 \$	42 600 \$	81 040 \$
6.0	FOSSÉS LATÉRAUX	11 840 \$	11 600 \$	2 500 \$	27 900 \$	53 840 \$
7.0	TERRASSEMENT	- \$	8 700 \$	9 000 \$	85 750 \$	103 450 \$
8.0	FONDATIONS DE CHAUSSÉE	6 600 \$	30 480 \$	6 600 \$	160 900 \$	204 580 \$
9.0	ENROBÉS BITUMINEUX	69 525 \$	25 075 \$	4 900 \$	141 025 \$	240 525 \$
10.0	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2 100 \$	2 100 \$	2 750 \$	7 750 \$	14 700 \$
11.0	MARQUAGE ET LIGNAGE	1 500 \$	1 000 \$	- \$	2 500 \$	5 000 \$
	Sous-total	230 195 \$	144 865 \$	118 520 \$	903 335 \$	1 396 915 \$
FRAIS INCIDENTS						
12.0	TRAVAUX NON PRÉVISIBLES (10% ±)	23 000 \$	15 000 \$	12 000 \$	90 000 \$	140 000 \$
13.0	LABORATOIRE	4 000 \$	3 000 \$	2 500 \$	12 500 \$	22 000 \$
	Coûts de construction	257 195 \$	162 865 \$	133 020 \$	1 005 835 \$	1 558 915 \$
	TPS (5 %)	11 510 \$	7 243 \$	5 926 \$	45 167 \$	69 846 \$
	T.V.Q. (9,975 %)	22 962 \$	14 450 \$	11 822 \$	90 108 \$	139 342 \$
	TOTAL	291 667 \$	184 559 \$	150 768 \$	1 141 109 \$	1 768 103 \$

Total par mètre (avant taxes): 834 \$ 1 449 \$ 790 \$ 1 964 \$ 1 417 \$

Note 1 : *La caractérisation de la chaussée existante devra être effectuée pour optimiser la conception*

ÉQUIPE LAURENCE INC.

Jean-Michaël Dufort, ing.

DATE : Le 26 novembre 2019
 PROJET : Rue Morin et secteur Paysan
 CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
 DOSSIER : 51.00.41



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	PÂQUERETTES (250 m.lin.)	PAYSAN (100 m.lin.)	PIERROTS ARRIÈRE-LOT (150 m.lin.)	MORIN (460 m.lin.)	TOTAL QUANTITÉS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL (1085 m.lin.)
1.0	ORGANISATION DE CHANTIER ► CCDG, section 10 <ul style="list-style-type: none"> ▪ locaux de chantier ▪ protection des utilités publiques (Bell, Cogeco, HQ, Gaz, etc..) ▪ nettoyage et régala final ▪ arpentage de construction ▪ soutient et protection poteaux Hydro-Québec et hauban ▪ relevé <i>tel que construit</i> (devis section E, article 14) ▪ frais généraux et autres frais ▪ nettoyage journalier des surfaces (devis section E, art. 10) ▪ montant inclus dans chacun des prix unitaires du présent bordereau 	---	---	---	---	---	---	---	---
1.1	Gestion de la circulation <ul style="list-style-type: none"> ▪ détournement de la circulation par secteur et maintien de la circulation locale ▪ signalisation des travaux ▪ incluant signaleurs ▪ incluant feux de circulation en dehors des jours de travail 	8 000,00 \$	10 000,00 \$	2 500,00 \$	30 000,00 \$	50 500,00 \$	---	global	50 500 \$
1.2	2 panneaux à message variable urbain <ul style="list-style-type: none"> ▪ de format moyen (30 x 48 pixels minimum) 	0	0	0	4	4	semaine	1 200,00 \$	4 800 \$
1.3	Déboisement <ul style="list-style-type: none"> ▪ tous les arbres nuisibles pour les travaux ▪ disposition hors du site ▪ incluant enlèvement des souches 	2 000,00 \$	500,00 \$	3 000,00 \$	6 500,00 \$	12 000,00 \$	---	global	12 000 \$

DATE : Le 26 novembre 2019
 PROJET : Rue Morin et secteur Paysan
 CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
 DOSSIER : 51.00.41



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	PÂQUERETTES (250 m.lin.)	PAYSAN (100 m.lin.)	PIERROTS ARRIÈRE-LOT (150 m.lin.)	MORIN (460 m.lin.)	TOTAL QUANTITÉS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL (1085 m.lin.)
2.0	DÉMOLITION								
2.1	Enlèvement du pavage existant <ul style="list-style-type: none"> ▪ excavation ou pulvérisation du pavage existant ▪ incluant traits de scie ▪ disposition hors du site ➤ à valider suite aux tests sur les fondations existantes								
2.1.1	Épaisseur 0-150 mm de pavage	1950	450	30	1700	4 130	m ²	3,00 \$	12 390 \$
2.1.2	Épaisseur 150 mm de pavage et plus	0	450	30	1700	2 180	m ²	6,00 \$	13 080 \$
3.0	RÉSEAU D'EAU POTABLE								
	➤ BNQ 1809-300 ➤ Tous les boulons et écrous doivent être en acier inoxydable de type 304								
3.1	Conduite d'eau potable PVC, 150 mm Ø, DR-18 <ul style="list-style-type: none"> ▪ incluant excavation, assise, enrobage et remblayage ▪ incluant ruban de détection ▪ incluant fil de cuivre n° 8 attaché à la bride des poteaux-incendie et des vannes 	0	0	0	240	240	m.lin	285,00 \$	68 400 \$
3.2	Branchements de service <ul style="list-style-type: none"> ▪ de la conduite principale à l'emprise ▪ incluant vanne d'arrêt à installer dans la limite de l'emprise ▪ incluant raccordement sur le branchement de la résidence, possibilité de différents matériaux et diamètres ▪ boîte de service en fonte 	0	0	0	2	2	unité	1 500,00 \$	3 000 \$
3.2.1	25 mm Ø, cuivre K-mou	0	0	0	1	1	unité	1 800,00 \$	1 800 \$
3.2.2	50 mm Ø, cuivre K-mou	0	0	0	2	2	unité	2 250,00 \$	4 500 \$
3.2.3	150 mm Ø, PVC DR-18	0	0	0	1	1	unité	2 750,00 \$	2 750 \$

DATE : Le 26 novembre 2019
 PROJET : Rue Morin et secteur Paysan
 CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
 DOSSIER : 51.00.41



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	PÂQUERETTES (250 m.lin.)	PAYSAN (100 m.lin.)	PIERROTS ARRIÈRE-LOT (150 m.lin.)	MORIN (460 m.lin.)	TOTAL QUANTITÉS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL (1085 m.lin.)
3.0	RÉSEAU D'EAU POTABLE (suite)								
3.3	Poteau d'incendie avec STORZ <ul style="list-style-type: none"> ▪ modèle D67M PREMIER ou équivalent approuvé ▪ 2 sorties 65 mm Ø ▪ 1 sortie STORZ 100 mm Ø ▪ incluant conduite et vanne 150 mm Ø ▪ incluant protection cathodique ▪ fourniture et mise en place, incluant pierre nette et géotextile 	0	0	0	1	1	unité	8 000,00 \$	8 000 \$
3.4	Raccordements sans pression au réseau existant <ul style="list-style-type: none"> ▪ travaux exécutés avec autorisation préalable ▪ incluant "T" et raccords ▪ incluant raccordement multiple au réseau existant tel que plan 	0	0	0	1	1	unité	3 500,00 \$	3 500 \$
3.5	Désaffectation des conduites d'aqueduc <ul style="list-style-type: none"> ▪ disposition hors du site ▪ incluant enlèvement des vannes d'arrêt existantes et des branchements existants 	- \$	- \$	- \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$	---	global	2 000 \$
3.6	Vanne d'arrêt 150 mm Ø <ul style="list-style-type: none"> ▪ boîte de vanne anti-charrue en fonte 	0	0	0	3	3	unité	2 350,00 \$	7 050 \$
3.7	Essais et critères d'acceptation <ul style="list-style-type: none"> ▪ nettoyages, désinfections et essais ▪ tests de conductivités 	0	0	0	460	460	m.lin	6,00 \$	2 760 \$
3.8	Isolant thermique extrudé (Provision) <ul style="list-style-type: none"> ▪ épaisseur de 50 mm ▪ type HI-40 ▪ pour utilisation sous le sol 	0	0	0	50	50	m²	25,00 \$	1 250 \$
3.9	Puits d'exploration <ul style="list-style-type: none"> ▪ BNQ 1809-300, article 12.2.22 	0	0	0	2	2	unité	1 500,00 \$	3 000 \$

DATE : Le 26 novembre 2019
 PROJET : Rue Morin et secteur Paysan
 CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
 DOSSIER : 51.00.41



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	PÂQUERETTES (250 m.lin.)	PAYSAN (100 m.lin.)	PIERROTS ARRIÈRE-LOT (150 m.lin.)	MORIN (460 m.lin.)	TOTAL QUANTITÉS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL (1085 m.lin.)
4.0	ÉGOUT SANITAIRE ► BNQ 1809-300 Égout sanitaire par excavation								
4.1	Désaffectation des conduites d'égout sanitaire <ul style="list-style-type: none"> ▪ disposition hors du site ▪ incluant regards ▪ incluant branchements existants 	-	-	3 000,00	4 500,00	7 500,00	---	global	7 500
4.2	Pompage des eaux sanitaires <ul style="list-style-type: none"> ▪ durant toute la durée des travaux ▪ pompe Diesel minimum 100mm ▪ incluant fourniture, mise en service, entretien durant travaux, tous tuyaux nécessaires, carburant, etc. 	-	-	-	11 000,00	11 000,00	---	global	11 000
4.3	Conduite d'égout sanitaire PVC, 300 mm Ø, DR-35 <ul style="list-style-type: none"> ▪ incluant excavation, assise, enrobage et remblayage ▪ la conduite d'égout sanitaire restera en fonction durant les travaux. Incluant pompage et tout autre moyen de dérivation. ▪ incluant raccordement à l'existant, lorsque requis 	0	0	130	230	360	m.lin.	250,00	90 000
4.4	Conduite de refoulement <ul style="list-style-type: none"> ▪ PEHD fusionné DR-11, 100 mm Ø ▪ incluant excavation, assise, enrobage et remblayage ▪ la conduite d'égout sanitaire restera en fonction durant les travaux ▪ incluant raccordement au service existant (station de pompage et regard) 	0	0	0	460	460	m.lin.	135,00	62 100
4.5	Chambre de nettoyage <ul style="list-style-type: none"> ▪ incluant raccord, vanne à guillotine, accès pour nettoyage, puits pour pompage, support, Flex Restraint, etc. ▪ aménagement/design tel que plan ▪ possibilité d'une seule chambre. À valider. 	0	0	0	2	2	unité	18 000,00	36 000

DATE : Le 26 novembre 2019
 PROJET : Rue Morin et secteur Paysan
 CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
 DOSSIER : 51.00.41



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	PÂQUERETTES (250 m.lin.)	PAYSAN (100 m.lin.)	PIERROTS ARRIÈRE-LOT (150 m.lin.)	MORIN (460 m.lin.)	TOTAL QUANTITÉS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL (1085 m.lin.)
4.0	ÉGOUT SANITAIRE (suite)								
4.6	Branchement d'égout sanitaire de la conduite principale jusqu'à l'emprise (par excavation) <ul style="list-style-type: none"> ▪ PVC, DR-28 de couleur blanche ▪ raccordement aux branchements existants ▪ branchement à localiser ➤ le type de conduites à raccorder et leur diamètre seront confirmés au chantier								
4.6.1	PVC, 125 mm Ø	0	0	1	2	3	unité	1 350,00 \$	4 050 \$
4.6.2	PVC, 150 mm Ø	0	0	1	1	2	unité	1 450,00 \$	2 900 \$
4.7	Regard d'égout sanitaire <ul style="list-style-type: none"> ▪ incluant déflecteur si la hauteur de chute est supérieure à 0,6 m ▪ incluant étanchéité des joints ▪ incluant guideur, cadre ajustable anti-charrue et couvert 								
4.7.1	Type RC-915	0	0	3	3	6	unité	4 500,00 \$	27 000 \$
4.7.2	Type RC-1200	0	0	0	1	1	unité	5 500,00 \$	5 500 \$
4.8	Remplacement de cadres et couvercles <ul style="list-style-type: none"> ▪ cadres et couvercles en fonte ajustable ▪ incluant fourniture, installation et ajustement ▪ incluant disposition des couvercles existants 	3	1	0	3	7	unité	2 000,00 \$	14 000 \$
4.9	Essais pour vérifier la conformité du réseau d'égout sanitaire <ul style="list-style-type: none"> ▪ conforme aux normes du BNQ ▪ aux acceptations provisoire et finale ▪ pour les conduites remplacées par excavation (300 mm TBA) 	0	0	110	350	460	m.lin.	25,00 \$	11 500 \$

DATE : Le 26 novembre 2019
 PROJET : Rue Morin et secteur Paysan
 CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
 DOSSIER : 51.00.41



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	PÂQUERETTES (250 m.lin.)	PAYSAN (100 m.lin.)	PIERROTS ARRIÈRE-LOT (150 m.lin.)	MORIN (460 m.lin.)	TOTAL QUANTITÉS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL (1085 m.lin.)
4.0	ÉGOUT SANITAIRE (suite)								
4.10	Essais pour vérifier la conformité de la conduite de refoulement <ul style="list-style-type: none"> ▪ nettoyage et test d'étanchéité (PEHD 100 mm) 	0	0	0	460	460	m.lin.	5,00 \$	2 300 \$
4.11	Égout sanitaire par gainage Gainage de conduite d'égout sanitaire <ul style="list-style-type: none"> ▪ conduites existantes 300 mm Ø TBA ▪ incluant nettoyage des conduites ▪ incluant inspection télévisée avant et après les travaux ▪ incluant rapport et DVD ▪ incluant le maintien en fonction du réseau durant les travaux. La circulation routière devra aussi être maintenue durant les travaux. ▪ incluant pompage des eaux 								
4.11.1	Alésage <ul style="list-style-type: none"> ▪ incluant toute obstruction à la conduite: branchements pénétrants, racines, conduite désaxée, débris, graisse, etc.. ▪ incluant tout équipement nécessaire: robot, aléreuse à scie et chaîne, etc. ▪ colmatage des infiltrations et des cavités avec béton à prise rapide pour éviter la déformation de la gaine 	10	6	5	10	31	unité	350,00 \$	10 850 \$
4.11.2	Chemisage structural	250	110	50	150	560	m.lin.	280,00 \$	156 800 \$
4.11.3	Perçage de raccordements	18	5	0	5	28	unité	300,00 \$	8 400 \$
4.11.4	Réhabilitation de regards sanitaires existants <ul style="list-style-type: none"> ▪ incluant nettoyage et inspection préliminaire ▪ colmatages des infiltrations, cimentage des trous, fissures, etc. ▪ application d'époxy structurale ▪ incluant reconstruction de la cunette 	3	1	2	3	9	unité	3 500,00 \$	31 500 \$

DATE : Le 26 novembre 2019
 PROJET : Rue Morin et secteur Paysan
 CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
 DOSSIER : 51.00.41



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	PÂQUERETTES (250 m.lin.)	PAYSAN (100 m.lin.)	PIERROTS ARRIÈRE-LOT (150 m.lin.)	MORIN (460 m.lin.)	TOTAL QUANTITÉS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL (1085 m.lin.)
4.0	ÉGOUT SANITAIRE (suite)								
4.12	Puits d'accès par excavation	1	1	1	0	3	unité	2 000,00 \$	6 000 \$
4.13	Essais sur les conduites et les structures <ul style="list-style-type: none"> ▪ vérification et nettoyage ▪ inspection télévisée avec enregistrement ▪ mesures de déformations des conduites ▪ incluant un rapport signé par l'ingénieur de la firme spécialisée 	250	110	50	150	560	m.lin.	10,00 \$	5 600 \$
5.0	ÉLÉMENTS DE DRAINAGE								
	➤ CCDG, section 12								
5.1	Ponceau PEHD à paroi intérieure lisse, classe R-320 <ul style="list-style-type: none"> ▪ incluant enlèvement et disposition des conduites existantes ▪ incluant fourniture, assemblage, excavation, assise, coussin, enrobage et remblayage ▪ localisation à déterminer au chantier ▪ extrémités biseautées et enrochées 								
5.1.1	PEHD 450mm	12	0	16	32	60	m.lin.	450,00 \$	27 000 \$
5.1.2	PEHD 375mm	46	22	0	36	104	m.lin.	380,00 \$	39 520 \$
5.1.3	PEHD 300mm	0	0	0	40	40	m.lin.	300,00 \$	12 000 \$
5.1.4	PEHD 200mm	0	0	0	12	12	m.lin.	210,00 \$	2 520 \$

DATE : Le 26 novembre 2019
 PROJET : Rue Morin et secteur Paysan
 CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
 DOSSIER : 51.00.41



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	PÂQUERETTES (250 m.lin.)	PAYSAN (100 m.lin.)	PIERROTS ARRIÈRE-LOT (150 m.lin.)	MORIN (460 m.lin.)	TOTAL QUANTITÉS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL (1085 m.lin.)
6.0	FOSSÉS LATÉRAUX								
6.1	Fossés latéraux à creuser ou reprofiler dans le mort-terrain <ul style="list-style-type: none"> ▪ enlèvement et disposition des broussailles ▪ opération de déblai et/ou remblai ▪ incluant réutilisation des matériaux ou requis ▪ incluant disposition des rebuts ▪ incluant nivellement des accotements et déblais si nécessaire 	230	200	100	650	1 180	m.lin.	18,00 \$	21 240 \$
6.2	Fossés latéraux à creuser ou reprofiler dans le roc massif (Provision) <ul style="list-style-type: none"> ▪ forage / dynamitage 	5	0	5	30	40	m.lin.	140,00 \$	5 600 \$
6.3	Empierrement de fossés et talus <ul style="list-style-type: none"> ▪ pierre concassée, calibre 100-200 mm ▪ épaisseur minimale 300 mm ▪ placée mécaniquement et manuellement au besoin ▪ incluant sorties de dalots pavés 	350	400	0	600	1 350	m ²	20,00 \$	27 000 \$
7.0	TERRASSEMENT								
	➤ CCDG, section 11								
7.1	Déblais de 1 ^{re} classe								
7.1.1	Déblais 1re classe en tranchée commune (Provision) <ul style="list-style-type: none"> ▪ forage, dynamitage, excavation, réutilisation dans le remblai, disposition hors du site des matériaux résiduels ▪ forage et dynamitage 	0	0	15	80	95	m.lin.	200,00 \$	19 000 \$
7.1.2	Déblais 1re classe (Provision) <ul style="list-style-type: none"> ▪ forage, dynamitage, excavation, réutilisation dans le remblai, disposition hors du site des matériaux résiduels ▪ roc massif ▪ blocs dynamités de plus de 1,5 m³ après l'application 	0	0	30	150	180	m ³	150,00 \$	27 000 \$

DATE : Le 26 novembre 2019
 PROJET : Rue Morin et secteur Paysan
 CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
 DOSSIER : 51.00.41



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	PÂQUERETTES (250 m.lin.)	PAYSAN (100 m.lin.)	PIERROTS ARRIÈRE-LOT (150 m.lin.)	MORIN (460 m.lin.)	TOTAL QUANTITÉS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL (1085 m.lin.)
7.0	TERRASSEMENT (suite)								
7.2	Déblais de 2 ^e classe <ul style="list-style-type: none"> ▪ excavation selon les profils longitudinaux et transversaux ▪ essai de portance, lorsque requis (CCDG, article 11.10.4) ▪ quantité au m³ et calculée selon le volume théorique ▪ les matériaux de bonne qualité et les résidus de pulvérisation devront être entreposés sur un site à l'extérieur de la zone des travaux afin de pouvoir utiliser ces matériaux au chantier si cela est requis. <ul style="list-style-type: none"> - les matériaux devront être protégés des intempéries - les matériaux excédentaires devront être disposés selon les normes en vigueur - incluant rechargement, transport et mise en place au site, lorsque requis ▪ blocaux non dynamités 	0	580	100	3150	3 830	m ³	15,00 \$	57 450 \$
7.3	Excavation de mauvais matériaux sous la ligne d'infrastructure <ul style="list-style-type: none"> ▪ excavation et disposition de mauvais matériaux ▪ payable à l'article 7.2, selon les m³ mesurés 	---	---	---	---	0	---	INCLUS À 7.2	---
7.4	Remplacement des mauvais matériaux <ul style="list-style-type: none"> ▪ incluant fourniture, mise en place et compactage ▪ payable à l'article 8.1, selon les m³ mesurés 	---	---	---	---	0	---	INCLUS À 8.1	---
8.0	FONDATEMENTS DE CHAUSSÉE								
8.1	Sous-fondation <ul style="list-style-type: none"> ▪ MG-56, pierre concassée provenant d'une carrière ▪ matériaux conformes aux normes du MTQ ▪ épaisseur tel que détail ▪ compactage à 95% du Proctor modifié 	0	850	0	4400	5 250	t.m.	20,00 \$	105 000 \$

DATE : Le 26 novembre 2019
 PROJET : Rue Morin et secteur Paysan
 CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
 DOSSIER : 51.00.41



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	PÂQUERETTES (250 m.lin.)	PAYSAN (100 m.lin.)	PIERROTS ARRIÈRE-LOT (150 m.lin.)	MORIN (460 m.lin.)	TOTAL QUANTITÉS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL (1085 m.lin.)
8.0	FONDATEMENTS DE CHAUSSÉE (suite)								
8.2	Fondation granulaire <ul style="list-style-type: none"> ▪ MG-20, pierre concassée provenant d'une carrière ▪ matériaux conformes aux normes du MTQ ▪ épaisseur tel que détail ▪ compactage à 95% du Proctor modifié ▪ incluant entrées privées 	300 <i>(50mm ép.)</i>	590	300	3200	4 390	t.m.	22,00 \$	96 580 \$
8.3	Géotextile de renforcement (Provision) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Géo-9 ou TX-R ▪ chevauchement des laizes : 600 mm minimum 	0	100	0	500	600	m ²	5,00 \$	3 000 \$
9.0	ENROBÉS BITUMINEUX								
9.1	Enrobés bitumineux <ul style="list-style-type: none"> ▪ incluant traits de scie et préparation de la surface granulaire ▪ incluant ajustement des regards, puisards et boîtes de vannes ➤ mobilisation supplémentaire si requise. À l'année suivante si requis selon les conditions chantier 								
9.1.1	Couche unique <ul style="list-style-type: none"> ▪ ESG-10, PG 58H-34 ▪ épaisseur 70 mm compactée 	380	140	20	0	540	t.m.	140,00 \$	75 600 \$
9.1.2	Couche de base <ul style="list-style-type: none"> ▪ ESG-14, PG 58H-34 ▪ épaisseur 55 mm compactée 	0	0	0	500	500	t.m.	140,00 \$	70 000 \$
9.1.3	Couche d'usure <ul style="list-style-type: none"> ▪ ESG-10, PG 58H-34 ▪ épaisseur 40 mm compactée 	0	0	0	380	380	t.m.	140,00 \$	53 200 \$

DATE : Le 26 novembre 2019
 PROJET : Rue Morin et secteur Paysan
 CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
 DOSSIER : 51.00.41



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

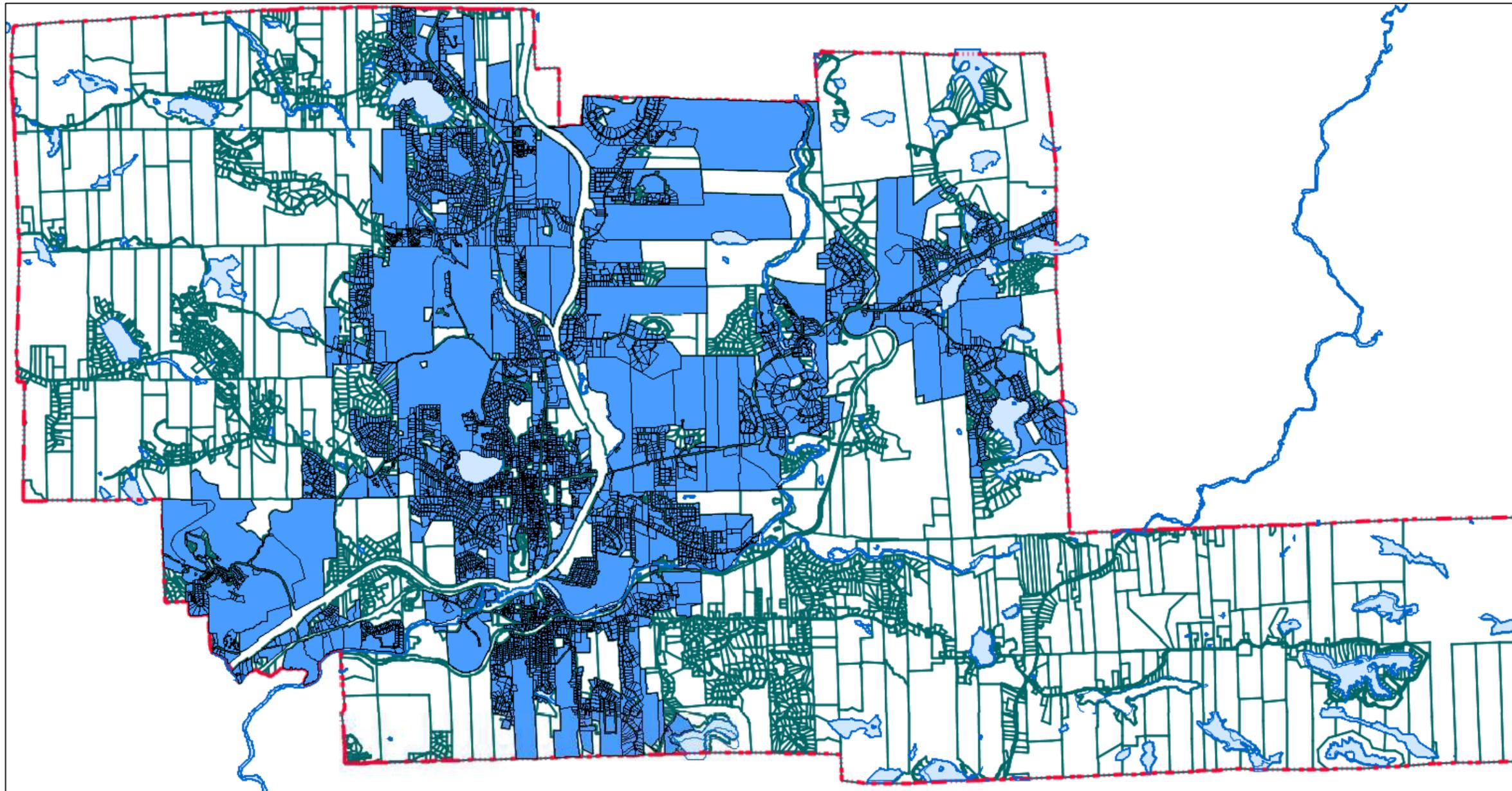
ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	PÂQUERETTES (250 m.lin.)	PAYSAN (100 m.lin.)	PIERROTS ARRIÈRE-LOT (150 m.lin.)	MORIN (460 m.lin.)	TOTAL QUANTITÉS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL (1085 m.lin.)
9.0	ENROBÉS BITUMINEUX (suite)								
9.2	Dalot en enrobé bitumineux (Provision) <ul style="list-style-type: none"> ▪ enrobé bitumineux payé à la tonne métrique selon l'article 9.1.1 du présent bordereau ▪ préparé et confectionné mécaniquement à l'aide de gabarit sur les équipements de préparation et la paveuse ▪ tel que détail, incluant raccordement à l'existant 	85	15	0	25	125	m.lin.	65,00 \$	8 125 \$
9.3	Entrées privées en enrobés bitumineux <ul style="list-style-type: none"> ▪ incluant préparation avant pavage ▪ ajout de MG-20 au besoin ▪ incluant traits de scie ▪ inclaunt couche unique EB-10S, bitume PG 58-34 	150	60	0	180	390	m ²	50,00 \$	19 500 \$
9.4	Mise en forme des accotements et des entrées privées après asphaltage <ul style="list-style-type: none"> ▪ épaisseur 50 mm compactée ▪ rechargement et mise en forme par ajout de pavage recyclé concassé de type MR-7 diamètre maximum 20 mm ▪ fourniture et mise en place des granulats ▪ profilage avec une pente de 6 % en direction des fossés ▪ compactage avec outils de faibles gabarits, plaques vibrantes de gros formats. Incluant déblais selon les nouveaux profils 	550	250	350	1200	2 350	m ²	6,00 \$	14 100 \$

DATE : Le 26 novembre 2019
 PROJET : Rue Morin et secteur Paysan
 CLIENT : Ville de Sainte-Adèle
 DOSSIER : 51.00.41



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	PÂQUERETTES (250 m.lin.)	PAYSAN (100 m.lin.)	PIERROTS ARRIÈRE-LOT (150 m.lin.)	MORIN (460 m.lin.)	TOTAL QUANTITÉS	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL (1085 m.lin.)
10.0	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT								
10.1	Filtre en ballots de paille	5	5	5	20	35	unité	290,00 \$	10 150 \$
10.2	Barrière à sédiments en géotextile	10	10	20	30	70	m.lin.	65,00 \$	4 550 \$
11.0	MARQUAGE ET LIGNAGE <ul style="list-style-type: none"> ▪ ligne centrale ▪ lignes d'arrêt ▪ traverse piétonnière 	1 500,00 \$	1 000,00 \$	- \$	2 500,00 \$	5 000,00 \$	---	global	5 000 \$
12.0	TRAVAUX NON PRÉVISIBLES (10% ±)	23 000,00 \$	15 000,00 \$	12 000,00 \$	90 000,00 \$	---	---	---	140 000 \$
	TOTAL	253 195,00 \$	159 865,00 \$	130 520,00 \$	993 335,00 \$				1 536 915 \$



VILLE DE
SAINTE-ADÈLE



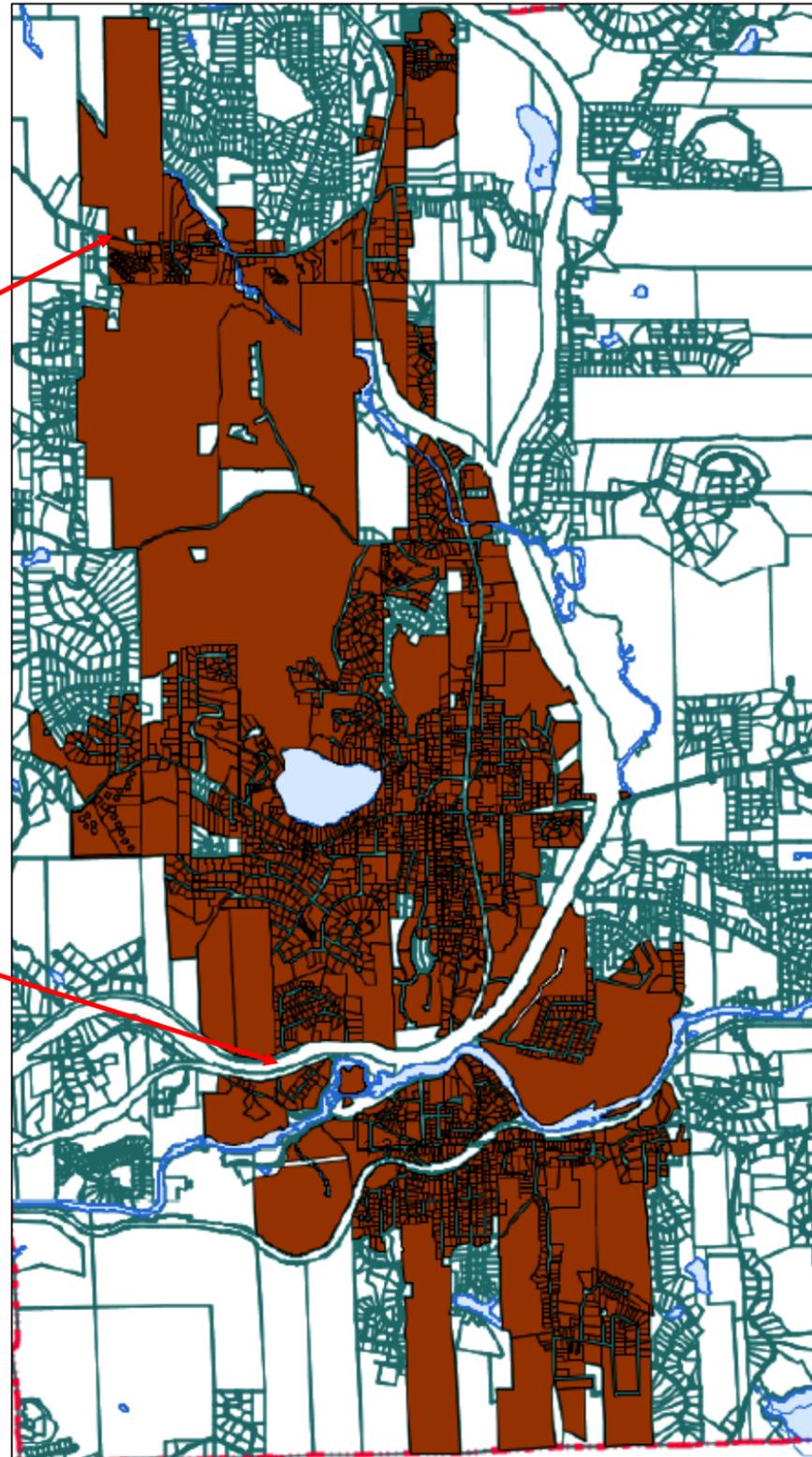
PLAN DE TAXATION –
Pour les travaux de réfection des
infrastructures et du pavage – secteur du
chemin du Paysan et de la rue Morin

immeubles dans le bassin de taxation
lesquels sont en bleu

3 décembre 2019

Annexe C
RÈGLEMENT 1287

Chemin du Mont-Loup-Garou



Autoroute 15

**VILLE DE
SAINTE-ADELE**



**PLAN DE TAXATION -
Pour les travaux de réfection des
infrastructures et du pavage – secteur du
chemin du Paysan et de la rue Morin**

immeubles dans le bassin de taxation de
l'égout sanitaire
lequel est sélectionné en brun
3 décembre 2019

**Annexe D
RÈGLEMENT 1287**